

ASSEMBLEE GENERALE AVB DU VENDREDI 10 JUIN 2005 A ROMANEL
Maison Villageoise, ch. du Village14
ROMANEL

PROCES-VERBAL

Le Président Central, M. Yves Meylan ouvre l'Assemblée à 19h50 et salue les délégués des clubs convoqués. Il remercie le MJ Romanel/LV/Prilly pour l'organisation de la soirée et leur remet un fanion souvenir.

M. Yves Meylan salue la présence de :
M. Jacques Delessert, Président Central d'honneur
M. Jean-Claude Stucki, Membre d'honneur
M. Franz Kneubühler, Membre d'honneur
M. Luc Anex, Membre d'honneur
M. Marcel Pasche, Membre d'honneur

Se sont excusés :

M. Marcel Parietti, Délégué au sport associatif
M. Willy Ueltschi, Directeur Swiss Basketball
Mme Karen Logoz, Présidente de la CDP
Mme Eliane Rolaz, Membre d'honneur
Mme Dominique Leemann, Membre d'honneur
M. Raymond Vincent, Membre d'honneur
M. Jean Neuhaus, Membre d'honneur
Club BC Aigle

1.- CONTROLE DU DROIT DE PARTICIPATION, SIGNATURE DE LA LISTE DE PRESENCE ET RETRAIT DU MATERIEL DE VOTE

Clubs convoqués :
27 clubs actifs

Clubs présents :
26 clubs présents avec droit de vote

6 clubs avec 1 voix	carton de vote jaune
20 clubs avec 2 voix	carton de vote vert

Total des voix : 46

Club absent
1 club : BC Aigle (excusé)

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Y. Meylan demande de rajouter après le point no 10 :

Point no 11 « Conférence Ouest »

Le point « Divers » est décalé au no 12.

3.- NOMINATION DE L'ORGANE DE CONTROLE ET DES SCRUTATEURS

Nomination de l'organe de contrôle :

M. Didier Jaqueroth, Président de la Commission de Recours AVB.

Nomination des scrutateurs :

M. Johann Steinegger (BBC Yvonand)

M. Franz Kneubühler (Membre d'honneur)

4.- RAPPORTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA SAISON 2004/2005

Le rapport de la Sous-Commission des Entraîneurs a été distribué à l'entrée.
Tous les autres rapports ont été envoyés à tous les clubs avec la convocation.

- a) Président Central
- b) Commission des Arbitres
- c) Commission Technique
- d) Sous-Commission des Sélections
- e) Sous-Commission Minis
- f) Sous-Commission des Entraîneurs
- g) Commission Discipline & Protêt
- h) Commission de Recours

Aucune intervention.

5.- APPROBATION DES RAPPORTS ET DECHARGE AUX ORGANES DE L'AVB

Accepté à la majorité.

6.- ELECTION SUPPLEANT VERIFICATEUR DES COMPTES

VERIFICATEURS DES COMPTES 2005/2006

BBC COSSONAY a terminé son mandat.

NYON FEMININ passe rapporteur.

BC BELMONT passe membre

SAINT-PREX BBC se propose comme suppléant.

Accepté avec les remerciements.

7.- ADMISSIONS, MUTATIONS ET DEMISSIONS CLUBS

DEMANDES D'ADMISSIONS

NWO BASKET

M. Y. Meylan lit la lettre de motivation de M. Ferdinand Ndoh et lui demande de présenter le club.

M. F. Ndoh fait quelques commentaires et donne la signification du nom NWO (nature – waters – oxygène)

M. Y. Meylan précise que les statuts ont été déclarés conforme aux dispositions légales par M. D. Jaquerod, Président de la Commission de Recours.

Mme C. Gerber (Lausanne-Ville/Prilly Basket) demande que l'on précise le nom complet de NWO. Elle fait remarquer que sur Internet ce nom NWO est plutôt utilisé pour des raisons politiques et fascistes et rappelle les différents problèmes rencontrés dans le passé avec M. F. Ndoh.

Après discussions, M. Y. Meylan demande aux délégués de voter.

Votation

33 voix oui

2 voix non

8 abstentions

Le club est admis à la majorité.

VALLEE DE JOUX BASKET

M. Y. Meylan annonce la demande d'admission et précise que les statuts ont été déclarés conforme aux dispositions légales par M. D. Jaquerod, Président de la Commission de Recours.

M. José Manuel Fernandez présente le club et donne quelques informations sur la motivation de leur demande.

Le club est admis à l'unanimité.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Ancien nom : Blonay Riviera Basket

Nouveau nom : BLONAY BASKET

M. Y. Meylan informe que la Ligue Nationale de Basket a décidé de supprimer les équipes mixtes et précise que le club de Blonay a cédé sa licence d'équipe à Vevey Riviera.

Mme A.-L. Schneiter donne quelques précisions supplémentaires.

Votation :

4 abstentions

Le changement de nom BLONAY BASKET est accepté à la majorité.

DEMISSION

Aucune.

8.- PROPOSITIONS STATUTAIRES (art. 12.2 SC) - étude et votations

(l'annexe a été envoyée à tous les clubs avec la convocation)

PROPOSITIONS DU COMITE CENTRAL

MODIFICATION DES STATUTS CENTRAUX

Nouvelle dénomination Swiss Basketball

à changer dans tous les articles où le nom apparaît

M. Michel Pasche (Pully Basket) propose de garder le nom FSBA dans le 1^{er} article et de rajouter nommée ci-après Swiss Basketball.

M. Y. Meylan demande de voter sur la proposition de M. M. Pasche.

Votation :

2 voix non

2 abstentions

La proposition de M. M. Pasche est acceptée à la majorité.

Art. 3.2 nouveau (à rajouter à la fin de la phrase)

..., encourage une politique commune avec les autres Associations régionales de la Conférence Ouest de Basketball (COBB)

On propose de modifier à la fin de la phrase :

...avec les autres Associations régionales de Suisse

Votation :

La proposition art. 3.2 nouveau avec la modification à la fin de la phrase « ... avec les autres Associations régionales de Suisse » est acceptée à l'unanimité.

Art. 4.2 b) nouveau (à modifier début de la phrase)

la publication sur son site Internet (a-v-b.ch), reconnu comme support officiel, de toute documentation ou règlements relatifs à la pratique du basketball

L'article 4.2 b) nouveau est accepté à la majorité.

Art. 8.8 nouveau (à modifier à la fin de la phrase)

La publicité contenue sur le site Internet

M. Michel Pollak (Gland) propose de mettre que le mot « **La publicité** »

La proposition de M. M. Pollak est acceptée à l'unanimité.

Art. 37.1 nouveau La commission technique se compose d'un président, d'un vice-président et d'autres membres si nécessaires

M. M. Pasche (Pully Basket) fait une nouvelle proposition :

La Commission technique se compose :

- **d'un président élu par l'assemblée générale et qui est également membre du comité central**
- **d'un vice-président**
- **d'un ou plusieurs membres si nécessaire**

La nouvelle proposition de M. M. Pasche art. 37.1 est acceptée à l'unanimité.

Art. 53.6 nouveau (à supprimer au milieu de la phrase « et de la FSBA »)
Il peut assister aux assemblées générales de l'AVB
ainsi qu'à l'assemblée des présidents de club AVB,
mais
avec voix consultative seulement

L'article 53.6 nouveau est accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE AVB

Art. 1.1 nouveau (à rajouter une phrase)
Elle participe à l'organisation des activités de la
Conférence Ouest de Basketball (COBB)

L'article 1.1 nouveau est accepté à l'unanimité.

Art. 1.10 ancien (dernière phrase)
 Toute modification ou adjonction sera faite par courrier « A »
 et, en cas d'urgence, par fax au numéro annoncé en début
 de
 saison ou par e-mail (adresse officielle du club)

Art. 1.10 nouveau (dernière phrase)
Toute modification ou adjonction sera envoyée en
principe à l'adresse e-mail officielle du club

Après discussions, M. Y. Meylan propose de voter :

Art. 1.10 ancien : 18 voix

Art. 1.10 nouveau : 19 voix

6 abstentions

L'article 1.10 nouveau est accepté à la majorité.

M. J. Alder (Cossonay) demande de préciser dans le Règlement Technique que le site doit être mis à jour.

M. M. Berthet (Pdt Technique) propose pour la prochaine Assemblée Générale AVB de créer un article nouveau dans le Règlement Technique : « le site doit être mis à jour dans les meilleurs délais »

COMPLEMENT PROPOSITIONS STATUTAIRES

(l'annexe a été distribuée à l'entrée)

PROPOSITIONS DU COMITE CENTRAL

MODIFICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE AVB

Art. 4.4 nouveau Le fait de jouer 3 matchs dans une ou plusieurs séries seniors cantonales ne permet plus de jouer dans la série inférieure au cours de la même saison. Les matchs de coupe ne sont pas qualificatifs. Cette disposition reste valable pour la série nationale, à l'exception des joueurs âgés de moins de 21 ans (joueurs fêtant l'âge de 21 ans dans l'année civile où

commence la saison concernée)

Art. 4.5 nouveau Tout joueur à l'exception des joueurs âgés de moins de 21 ans (joueurs fêtant l'âge de 21 ans dans l'année civile où commence la saison concernée), ne peut disputer l'un des trois premiers matchs de championnat de ligue nationale s'il a participé à un ou plusieurs matchs de série inférieure. Ce ou ces matchs de série inférieure seront perdus par forfait. Cette clause n'est pas applicable aux championnats Jeunesse.

Après discussions, Y. Meylan propose de voter sur les deux articles 4.4 et 4.5 nouveau.

Votation :

28 voix oui
3 voix non
10 abstentions

Les articles 4.4 et 4.5 nouveau sont acceptés à la majorité.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE AVB

(l'annexe a été envoyée à tous les clubs avec la convocation)

Nouvelle dénomination Swiss Basketball

Modification acceptée selon la proposition de M. M. Pasche, soit :

« garder le nom FSBA dans le 1^{er} art. et de rajouter ci-après Swiss Basketball »

Dérogation de déclassement

Art. 2.3.2 nouveau abrogé

Art. 2.3.3 nouveau abrogé

Art. 2.3.4 nouveau abrogé

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9.- PROPOSITIONS DU CC ET DES CLUBS

Aucune proposition.

10.- NOMINATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'AG 2006

Date de l'AG : vendredi 9 juin 2006

Le club de la Vallée de Joux propose leur candidature.

Elle est acceptée avec les applaudissements.

APC 2005

M. Y. Meylan communique la date :

- mercredi 23 novembre 2005 à Maillefer (Lausanne)

11.- CONFERENCE QUEST

M. M. Berthet (Pdt Technique) relève que l'AVB a été victime du succès de ses équipes et rappelle le problème du manque d'arbitres.

Il informe qu'un questionnaire a été envoyé à chaque responsable d'équipe qui a participé au championnat de la COBB et annonce qu'un staff d'arbitres des 6 AR sera créé la saison prochaine.

Il demande aux clubs de mettre dans les desiderata des dates en semaine et informe que certains matchs seront fixés plutôt le samedi matin.

Il signale que la règle des 24 secondes sera introduite pour les catégories Juniors garçons, Juniors filles, Cadets garçons et Cadettes filles.

Quelques clubs font remarquer les différents problèmes au sujet de l'appareillage des 24 secondes dans les salles.

L'Association propose de mettre en location leur appareillage et informe que les chronomètres seront autorisés la saison prochaine.

M. M. Pasche (Pully Basket) soulève le point de la formation des officiels de table pour les 24 secondes.

M. J. Goncalves (Pdt de la CA) rappelle que la Commission de Arbitres est à disposition des clubs pour donner des cours OT.

M. M. Pasche propose de trouver une salle pour organiser un clinic.

M. Y. Meylan salue la présence de M. M. Bendayan, Président de l'ACGBA et de la COBB et lui donne la parole.

M. M. Bendayan relate les différents soucis de la saison passée.

Il informe que le calendrier des vacances scolaires de la saison 2005-2006 est publié sur le site.

Il donne quelques précisions sur la formule du championnat de la saison prochaine :

- les matchs de qualification, ¼ finales, ½ finales se dérouleront en 2 matchs
- les finales Play-off se dérouleront en 3 matchs dans toutes les catégories et les arbitres seront désignés par la COBB
- les frais d'arbitrage seront fixés à : CHF 40.00
- les frais d'arbitrage pour les finales des Play-off seront fixés à : CHF 50.00
- les frais de déplacement des arbitres seront pris à la charge de la COBB

Il fait part de son inquiétude concernant le manque d'équipes dans les championnats féminins.

MM. M. Bendayan et M. Berthet répondent aux diverses questions.

M. Y. Meylan remercie M. M. Bendayan et le félicite ainsi que son équipe de la Commission Technique de la COBB pour l'énorme travail accompli.

Il est remercié avec les applaudissements des délégués.

12.- DIVERS

MEMBRE D'HONNEUR

Membre d'honneur : M. Franz Kneubühler

M. Y. Meylan rappelle son activité au sein du Comité Central durant 12 saisons consécutives dont 8 à la présidence.

Il lui décerne un diplôme de membre d'honneur et lui remet un fanion souvenir.

Il est félicité avec les applaudissements.

PALMARES DES CLUBS VAUDOIS – SAISON 2004/2005

Y. Meylan cite les titres vaudois et COBB et félicite les clubs.

Il signale que l'AVB a remis pour marquer le 75^{ème} anniversaire un trophée champion vaudois et un T-shirt spécial 75^{ème} AVB.

CLUBS JUBILAIRES

Y. Meylan annonce les clubs jubilaires 2005 :

5 ans	Lausanne-Ville/Prilly Basket
20 ans	Basket Eclépens
20 ans	Lausanne Basket
25 ans	BBC Yvonand
30 ans	Blonay Basket
55 ans	Nyon Féminin
60 ans	DEL Basket
70 ans	BBC Rosay

COURS « CLINIC » ENTRAINEURS

M. Y. Meylan rappelle la date du clinic :

- **jeudi 16 juin 2005 à la Vallée de la Jeunesse**

Cours obligatoire pour les entraîneurs avec la reconnaissance FSBA et les entraîneurs sans reconnaissance.

INSCRIPTIONS DES CLUBS ET EQUIPES

Rappel du délai d'inscription : **20 juin 2005**

TOURNOI DU 75^{EME} ANNIVERSAIRE AVB

M. Y. Meylan informe que le Comité Central AVB cherche encore quelques personnes bénévoles et des officiels de table.

M. M. Berthet donne quelques informations sur le programme du tournoi.

COMMISSION DES ARBITRES

Mme C. Gerber (Lausanne-Ville/Prilly) demande quelques renseignements sur l'Assemblée Générale de la Commission des Arbitres.

M. J. Goncalves (Pdt de la CA) répond à ces diverses questions.

Mme C. Gerber soulève le problème d'un club qui a refusé un arbitre et demande des explications.

M. J. Goncalves (Pdt de la CA) signale que la demande était justifiée.

ARBITRAGE « REF »

Mme M.R. Fernandez (Esp. Pully) demande des renseignements pour la saison prochaine.

M. J. Goncalves confirme que les arbitres REF continueront à arbitrer régionalement.

QUOTA D'ARBITRE

M. J. Goncalves signale que certains arbitres ne respectent pas leur quota et soulève le problème du manque d'arbitre.

Il annonce que la Commission des Arbitres organisera en septembre :

- un cours OT pour les 24 secondes
- un cours candidats arbitres

Il informe que les clubs qui ne seront pas en ordre avec leur quota d'arbitre ne pourront pas inscrire leur équipe senior.

Il demande aux clubs d'encourager les jeunes à suivre ces cours.

M. Y. Meylan lève la séance à 22h55 et invite les délégués à l'apéritif offert par l'Association.

ASSOCIATION VAUDOISE DE BASKETBALL

Mme M.-J. MEYER, Secrétaire

8.7.2005/mjm